

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 16

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tecurale dans le genre de la place de Saint-Pierre de Rome ou de la place de la Concorde, elle a donc déçu bien des attentes et cette déception est exprimée de façon très caractéristique dans la critique parue fin mai dans un de nos journaux quotidiens du matin.

Le temps de la belle parade est révolu, il faut envisager le côté économique d'un projet au moins autant que le côté esthétique et cette obligation conduit à des solutions d'un esprit moderne très éloigné de celui qui a présidé à la construction du Palais lui-même. Et de là, une rupture inévitable, incompréhensible pour un certain public.

Au point de vue pratique, il est fort difficile de savoir ce qui sortira de ce concours. Des renseignements que nous avons obtenus, la grande place devant le Secrétariat serait envisagée sur la base du projet récompensé par un premier prix. Par contre, la place devant la Salle des assemblées dépendrait surtout de la décision des architectes du Palais. Cette décision n'est pas encore connue des pouvoirs publics ni même des architectes du Palais.

HL.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Rapport de gestion

pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1933.

1. *Etat des membres.* — Le mouvement des membres, au cours de l'année du rapport offre le tableau suivant :

Etat au 1 ^{er} janvier 1933	2182
Admissions durant l'année	86
Démissions (dont 3 radiations)	29
Décès	30
	<hr/>
	59
Accroissement	27
Etat des membres à fin 1933	<hr/>
	2209

La mort nous a privés des membres suivants :

MM. Roman Abt, D^r ing. h. c., Lucerne, membre honoraire ; Antonio Bassiarini, ing., Cabbio ; Max-F. Bauer, D^r ing., Genève ; Theodor Bell, D^r ing. h. c., Lucerne, membre honoraire ; Giovanni Bertola, ing., San Simone ; Wilhelm Bracher, arch., Berne, membre émérite ; Emile Bürgin, ing., Bâle, membre émérite ; Gustave Dietrich, ing., Eclépens ; Ad. Ehrensperger, arch., Nice ; Max Fehr, directeur, Kilchberg ; Walther Frey, ing., Maasstricht (Hollande) ; W. Frölicher-Stehli, ing., Soleure ; Peter Hirsbrunner, ing., Berne ; Karl Indermühle, arch., Berne ; Alfred Landzrein, arch., Thoune ; Victor Loppacher, ing., Buenos-Aires ; J.-M. Lüchinger, ing., Zurich, membre émérite ; Georges Meidinger, ing., Bâle ; Pierre Munck, ing., Kriens ; Emmanuel Propper, arch., Bienne ; Joh.-Jak. Rüeegg, ing., Zurich ; Hans Schmid, D^r sc. techn., Thuisis ; Alb. Schwyzer, anc. direct., Schinznach-Bad ; Walter Siegfried, ing., Zurich ; A. Sonderegger, ing., Saint-Gall ; J. Stamm, arch., Schaffhouse ; Karl Straumann, ing., Zurich, membre émérite ; Julien Walther, ing., Neuchâtel ; Hermann Wylemann, ing., Berne ; Fritz Zimmermann, arch., Berne.

Nous trouvons dans cette liste nos deux membres honoraires, MM. Roman Abt et Théodore Bell, M. Propper, membre dévoué de la Commission de la « Maison bourgeoise », et quatre membres émérites ; la S. I. A. gardera d'eux tous un souvenir respectueux.

Rappelons, à cette occasion, que M. Roman Abt, D^r h. c., a légué à notre Société une somme de Fr. 10 000, réduite toutefois à Fr. 8000 par les droits de succession ; comme le montrent nos comptes pour 1933, le Comité central a affecté ce don à la création d'un fonds pour la Maison des ingénieurs et des architectes.

2. *Comité central.* — En cinq séances, occupant chaque fois le vendredi et le samedi, notre Comité a conduit les affaires de la Société ; les réunions ont eu lieu successivement à Zurich, Neuchâtel, Berne et Locarno. Il a, en outre, réglé une partie des demandes d'admission et diverses petites affaires par voie de circulation.

La question de la *Protection des titres* s'est placée au premier rang des préoccupations du Comité central ; la mise au net des textes de règlement et de contrat de communauté, en vue de l'Assemblée des délégués, a demandé plusieurs discussions avec notre conseiller juridique, et des conférences soit avec les deux associations collaboratrices, soit avec nos deux hautes Ecoles techniques. D'autres entrevues à ce sujet ont encore suivi l'Assemblée des délégués.

Les incidents désagréables, provoqués par les *affaires de concours*, ont aussi occupé le Comité central à plus d'une reprise.

Révision des normes et prescriptions. Les nouveaux tarifs d'honoraires des ingénieurs civils, mécaniciens et électriciens, et les contrats du maître de l'ouvrage avec l'architecte ou l'ingénieur ont été approuvés par l'Assemblée des délégués ; mis ensuite au point, ils ont, ainsi que d'autres textes de normes, obtenu la sanction définitive du Comité central.

Les comptes de 1932 et le budget pour 1933 ont été soumis à l'Assemblée des délégués, en juin ; d'autre part, en avril déjà, une votation écrite des délégués a fixé à 12 fr. la cotisation annuelle pour 1933.

3. *Assemblée des délégués.* — Dans sa réunion du 10 juin à Neuchâtel, l'Assemblée des délégués a approuvé diverses normes SIA les unes révisées et les autres nouvelles, et dont voici la liste :

Formulaire N° 103 : Tarif d'honoraires des ingénieurs civils.

Formulaire N° 108 : Tarif d'honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens.

Formulaires N° 103 a et 108 a : Directives concernant les Tarifs d'honoraires SIA N°s 103 et 108.

Formulaire N° 21 : Contrat entre le maître et l'architecte.

Formulaire N° 24 : Contrat entre le mandant et l'ingénieur.

Formulaire N° 118 : Conditions générales applicables aux travaux du bâtiment.

Formulaire N° 118 a : Conditions générales pour l'exécution des travaux du génie civil.

Formulaire N° 119 : Conditions spéciales et mode de métrage pour travaux de terrassement et de maçonnerie.

Divers vœux exprimés par les délégués ont encore été pris en considération lors de la rédaction définitive des textes.

Le formulaire N° 115 : Normes pour les liants utilisés dans la construction, a également été révisé, puis soumis à l'approbation de l'Assemblée. Ce texte résulte d'une collaboration entre des représentants de la Station fédérale d'essai des matériaux, des autorités et de la Société suisse des ingénieurs et des architectes ; il a aussi été discuté dans une conférence de professionnels, qui l'a approuvé. Sa réédition a été confiée à la SIA, pour faire entrer ces prescriptions dans la collection homogène des normes de construction, cela avec l'assentiment des délégués, et après approbation des textes proposés.

Le Comité central a reçu, de l'Assemblée des délégués, les pleins pouvoirs nécessaires pour s'entendre avec le Département fédéral des chemins de fer, au sujet de la mise en vigueur des trois textes suivants :

a) Ordonnance fédérale et règlement SIA concernant les charges et la surveillance des constructions en acier, en béton et en béton armé ;

b) Ordonnance fédérale et règlement SIA concernant les constructions en béton et en béton armé ;

c) Ordonnance fédérale et règlement SIA concernant les constructions en acier.

Ces textes, en partie nouveaux et en partie révisés, résultent d'un travail de longue haleine en vue de la fusion de prescriptions en partie parallèles, ils ont obtenu l'approbation unanime de l'Assemblée des délégués, sous réserve de l'envoi ultérieur de remarques éventuelles.

Le projet relatif à la *Protection des titres* a été discuté sur tous les points sujets à objections. Comme le président l'a fait remarquer, le projet de règlement a dû être mis d'accord avec la loi fédérale actuelle sur la formation professionnelle ; la capacité technique a pris par conséquent une importance essentielle dans l'attribution du diplôme prévu.

Son action en vue de la protection des titres a mis la SIA devant deux chemins : ou bien s'accommoder de la loi existante, ou attendre qu'une loi nouvelle fût créée en vue de la protection de nos titres. Dans ce second cas, non seulement nous rencontrerions les mêmes difficultés que maintenant, mais il faudrait encore un long délai pour mener à bien cette tentative. Décidée à conserver sa structure d'association et ne voulant rien changer à son mode de

recrutement, notre Société a été conduite à fonder une organisation adéquate.

L'Assemblée approuva les démarches du Comité central et le chargea de persévérer dans la voie ouverte, et de s'entendre, à cet effet, avec l'Association suisse des architectes (BSA), l'Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC), l'Ecole polytechnique fédérale (ETH) et l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne (EIL), en vue de mettre sur pied le projet de règlement et de le transmettre au Conseil fédéral. Le Comité central pria encore les délégués de communiquer par écrit au Secrétariat leurs vœux éventuels. Si la question n'est actuellement pas aussi avancée que le Comité le désirerait dans l'intérêt de nos membres, il faut l'attribuer à la diversité des obstacles rencontrés.

L'Assemblée des délégués approuva encore à l'unanimité quelques modifications demandées, pour leurs statuts, par les Sections de Zurich, Genève et Schaffhouse, cela conformément à l'art. 29 c des Statuts centraux.

Enfin, elle décida, sur proposition de M. Grämiger et avec l'assentiment de M. Vischer, président, d'exprimer les remerciements de la SIA aux professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale, pour le désintéressement avec lequel ils ont collaboré, durant le semestre d'hiver 1932-33, à l'organisation des cours du samedi pour les ingénieurs mécaniciens et électriciens.

4. *Assemblée générale.* — La cinquante-quatrième Assemblée générale aura lieu, les 8 et 9 septembre 1934, à Lucerne; nous espérons y voir participer de nombreux membres de la SIA.

5. *Secrétariat.* — La vente des normes a un peu progressé dans le détail et, en particulier, en ce qui concerne les tarifs d'honoraires et les nouveaux règlements. Nous constatons avec plaisir une reprise d'activité à cet égard en Suisse romande. La vente a atteint, en tout, 109 465 formulaires allemands et 8284 français, outre 7320 normes allemandes et 1710 françaises.

L'écoulement des volumes parus de *La Maison bourgeoise* s'est tenu dans les limites habituelles; seul, le volume XIX «Thurgovie» est moins demandé.

Durant l'année courante, le Secrétariat s'est fort occupé de questions d'application des tarifs d'honoraires; il a eu à donner des renseignements et des préavis relatifs à l'interprétation des normes SIA; ce qui s'est traduit, en particulier, dans les recettes inscrites aux comptes de 1933, sous IX «Divers». La comptabilité a donné beaucoup de travail, compliquée qu'elle est par les comptes de détail. La correspondance a, de même, été considérablement accrue du fait des circonstances économiques et des nombreux devoirs qu'elles créent aux organismes techniques.

6. *Groupes professionnels.* — L'année écoulée n'a vu aucune assemblée des deux groupes: ingénieurs mécaniciens et ingénieurs de l'acier et du béton; les quatre Commissions spéciales, instituées par ce dernier Groupe, n'ont de même déposé aucun rapport sur leur activité.

7. *Commission des Concours.* — D'entente avec le Comité central, la Commission a, par une mise en garde parue en octobre, avisé les membres de la SIA et du BSA de sa décision de publier, dans les organes de la Société, les noms des membres convaincus d'infractions aux règlements, et cela sans égards de personne; cette manière apparaît désormais comme seule capable de réprimer les abus.

Des sanctions ont, en effet, été prises par le président de la Commission, M. Rybi, architecte, que nous remercions sincèrement de ses efforts. Le rapport du président, lu en séance annuelle de la Commission, le 16 décembre 1933, a dévoilé une série de manquements et détaillé les sanctions prises.

La Commission a dû, d'autre part, accepter la démission de son président et d'un de ses membres, M. Sulser, architecte. Ce dernier a été remplacé par M. Schäfer, architecte à Coire; le nouveau président n'est pas encore nommé. (A suivre.)

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central, du 6 avril 1934, à Lucerne.

1. Admissions de nouveaux membres.

Par voie de circulation, du 7 au 21 mars 1934, ont été admis comme nouveaux membres MM.:

Section de Bâle: Mock, Rudolf, architecte, Bâle; Frey, Hans, ingénieur civil, Neue Welt. *Section de Berne:* Marti,

Alfred, ingénieur civil, Berne. *Section des cantons primitifs:* Wüest, Ernst, ingénieur civil, Nebikon; Brunner, J.-Alfred, ing.-mécanicien, Lucerne. *Section de Winterthur:* Rüeger, Ernst, architecte, Winterthur; Landolt, Rodolphe, ing.-mécanicien, Winterthur.

Dans la séance du Comité central, du 6 avril, ont été admis:

Section de Saint-Gall: Schmidheiny, Peter, ingénieur mécanicien, Heerbrugg. *Section du Valais:* Meyer, Charles, ingénieur civil, Sion. *Section des cantons primitifs:* Süss, Arnold, Masch.-Ingénieur, Kriens. *Section de Zurich:* Mäder, Hermann, ingénieur civil, Baden; Steinemann, Alfred, ingénieur mécanicien, Oerlikon.

Démissions.

Section d'Argovie: Schmuziger, Arn., ingénieur civil, Aarau. *Section de Genève:* Rathgeb, Charles, ingénieur électricien, Genève.; Reverdin, Francis, ingénieur civil, Genève. *Section de Winterthur:* Dolder, E., prof., ingénieur-mécan., Winterthur.

Exclus.

Section du Valais: Maxit, Joseph, ing.-forestier, Monthey. *Section de Vaud:* Boudry, Charles, ing.-mécanicien, Morges.

Décès.

Section d'Argovie: Ammann, Robert, architecte, Aarau. *Section de Berne:* Jeanmaire, Alfred, architecte, Bienne; Keller, Hans, ing.-mécanicien, Thoun. *Section de Genève:* Garcin, Henri, architecte, Genève. *Section de Neuchâtel:* de Perrot, Samuel, ingénieur civil, Neuchâtel. *Section de Zurich:* Zindel, Georges, ingénieur-électr., Kilchberg. *Membre isolé:* Hirsbrunner, Johann, ing.-topographe, Cheseaux. *Section de Saint-Gall:* Zollikofer, Hermann, Dr h. c. ing.-mécan., Saint-Gall.

2. Protection légale des titres d'ingénieur et d'architecte.

Le Comité central prend note du fait que la Fédération des architectes suisses prendra une décision quant à sa participation au cartel, dans sa prochaine assemblée générale du mois de juin. Il décide d'attendre jusqu'alors avec sa requête au Conseil fédéral et, entre temps, d'étudier les propositions présentées par les sections après la dernière Assemblée des délégués et d'en tenir compte pour autant que possible dans les projets de règlement.

3. *Révision des normes pour les constructions en bois.* Il est décidé de procéder tout de suite à la révision des normes de la S. I. A. pour les constructions en bois, de façon à les mettre d'accord avec les nouvelles normes pour les constructions en béton et en acier. M. F. Hübner, ingénieur, est nommé président de cette commission et il est décidé de prier la commission de commencer immédiatement ses travaux de révision et de remettre ses propositions au Comité central d'ici au 31 décembre 1934.

4. *Assemblée générale 1934.* Le Comité central fixe le programme provisoire de l'Assemblée générale des 8 et 9 septembre, à Lucerne, d'accord avec le Comité de la section des cantons primitifs.

Les questions suivantes font encore l'objet de discussion sans qu'elles aient été liquidées définitivement: activité de l'architecte Linder de Stuttgart, participation de la S. I. A. à la Fédération européenne des associations d'ingénieurs, question de la Maison des ingénieurs et des architectes, concours de la fondation Geiser, etc.

Zurich, le 13 juin 1934.

Le Secrétariat.

Assemblées annuelles de l'Association Suisse des Electriciens et de l'Union de Centrales suisses d'électricité, à Aarau.

Le 7 juillet, l'Association suisse des Electriciens (ASE) et l'Union de Centrales suisses d'électricité (UGS) ont tenu leurs assemblées générales à Aarau, ville où l'UGS elle-même a été fondée, le 19 mai 1895.

L'Union de Centrales suisses d'électricité représente officiellement les intérêts de l'économie électrique en Suisse, qui contribue comme on sait pour 1,5 milliard de francs environ à la fortune nationale; elle représente d'ailleurs, d'après ses statuts, l'économie électrique vis-à-vis des autorités et du